

Département : Loire Atlantique (44)

Commune : Saint Michel Chef Chef (44730)

Nom de la zone de baignade : Tharon

Description de la zone de baignade

Nature : sable

Longueur : 1 000 m

Largeur : 500 m (plage et estran)

Profondeur moyenne : 3 m

Profondeur maximale : 5 m

Dates de la saison balnéaire : 15 juin – 15 septembre

Localisation du point DDASS : X : 258740 ; Y : 2250599 (Lambert II)

Fréquentation maximale : quelques milliers de personnes

Équipement : toilettes, douche, poubelles, postes de secours

Accessibilité aux animaux : Chiens interdits – Chevaux autorisés de 19h00 à 10h00

Autres activités : club de plage, école de voile, bar

Zone riveraine : boulevard en front de mer et zone urbaine de densité moyenne, quelques commerces

Occupation du sol : tissu urbain continu le long du littoral, zone rurale en amont

Population permanente : 5 820 (sur la commune)

Population estivale : 25 000 (sur la commune)

Qualité du milieu marin

Evolution du classement :

ANNEE	2022	2023	2024	2025	
Classement selon directive de 2006	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	

Le classement de la plage de Tharon est stable dans le temps et peu susceptible d'évoluer dans les prochaines années.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061004)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dynophysis et Pseudo-nitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms pour ces espèces toxiques en 2025.

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement des eaux usées	Station d'épuration de la Princetière rejetant dans le Port de Comberge Réseau séparatif 100 % Trop-plein sur les postes de refoulement Assainissement non collectif pour les terrains de loisir et villages de le zone rurale
Eaux pluviales	Ruisseau du Calais débouchant dans le port de Comberge Ecoulement en temps sec (pollution diffuse) et en temps de pluie
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture / Elevage	Quelques exploitations en zone rurale
Etablissements recevant du public	Sans objet sur la zone d'étude
Autres sources diffuses	Parking sur boulevard de front de mer Chevaux autorisés sur la plage de 19 H 00 à 10 H 00

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2025 : trois jours

Caractérisation du risque

REJET A RISQUE		SITUATION A RISQUE		EVALUATION DU RISQUE	DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION
LOCALISATION	FREQUENCE	CONDITIONS MARITIMES	FREQUENCE		
Station d'épuration	En cas de panne	Toutes	-	Fort (niveau 4/5)	12 à 24 heures
Exutoire ruisseau du Calais	Temps de pluie	Toutes	60 jours/an	Fort (niveau 4/5)	12 heures
Postes de relevage du Calais, avenue d'Anjou,	En cas de panne ou surcharge en période pluvieuse	Toutes	1 fois/mois	Fort (niveau 4/5)	12 heures
Animaux domestiques sur plage	variable	Toutes (Flot en particulier)	-	Moyen (niveau 3/5)	6 heures

Plan d'actions (calendrier des actions prévues)

ACTIONS	DATE DE REALISATION
Fiabilisation des postes de refoulement du Calais, de l'Ecluse et de Pouplinière	Ecluse, Pouplinière réalisés
Extension des réseaux eaux usées (EU) dans les villages de l'Aubaudière et La Daviterie	Selon le zonage AC et le plan pluriannuel d'investissement
Contrôle et remise en conformité des branchements sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP)	En continu
Contrôle et remise en conformité des filières d'assainissement non collectif (maisons et terrains de loisir)	En continu
Entretien préventif de la voirie et des réseaux eaux pluviales (EP)	En continu
Suivi de la qualité des eaux aux exutoires pluviaux	En continu
Enquête sur la conformité des élevages en zone rurale	
Interdiction des chevaux sur la plage	Partielle selon horaire

Gestion active de la qualité des eaux de baignade

- Suivi préventif de la qualité du ruisseau du Calais en temps sec et en temps de pluie,
- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre 2026),
- Autosurveillance de la qualité des eaux de baignade 3 jours par semaine pendant la saison balnéaire (du 1er juin au 30 septembre) depuis 2021,
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale,
- Contact : mail mairie@stmichelchefchef.fr ; numéro téléphone : 02 40 64 99 99

